



10641268038

Concours / Examen : Gedimain territorial municipal 2^e Classe
Session : 2024 Type : Interne
Spécialité : ISI
Epreuve : Etude de cas

Question 1 La refonte d'un site web est souhaitée pour rajouter son apparence, mais cela cache de nombreuses autres besoins réglementaires et fonctionnels. Il y a un pré-travail à faire en premier lieu avec les élus pour connaître leur vision du nouveau site cela sera l'occasion de leur ouvrir les possibilités de fonctionnalités auxquelles ils n'auraient pas pensé. Cela permettra aussi de les informer sur les obligations réglementaires en cours.

Le premier point à déterminer est de connaître les disponibilités internes qui seront consacrées à ce projet. Combien de personnes du services informatiques, combien du service communication, combien de temps à la création puis à l'alimentation du site en suite. Tandra-t-il se faire aider par des entreprises extérieures.

Le second point à définir est la liste fonctionnelle du site. En plus des informations d'usage, il doit maintenant contenir l'affichage légal des actes, délibérations, Comptes-rendus des conseils municipaux depuis 2021. Permettra-t-il le paiement en ligne ou fera-t-il simplement le lien vers la plateforme TIPI de la DGFiP (Direction générale des finances publiques). Fera-t-il le lien vers France Connect pour les démarches d'état-civil. Proposera-t-il l'accès aux démarches d'urbanisme.

Le troisième point porte sur le réglementaire. Sommes-nous proche d'élections municipales (c'est interdit pour ne pas servir d'outil de campagne électorale)

1.1.9.

Le nouveau site devra être conforme en thème de données personnelles (RGPD), d'accessibilité (RATP), d'accès sécurisé. Il est indispensable de savoir où seront stockés les données (France, Europe), sur quels serveurs, métastatic j'écris indépendant de l'éventuelle entreprise de communication qui nous aiderait. Avant nous toujours les accès, comment sont faites les sauvegardes. Sera-t-il éco-durable ?

Le dernier point, aidé de tous ces éléments et des connaissances internes des acteurs qui maintiendront à plus le futur site (avec ou sans formation) sera le choix du CMS (technologie d'aide à la création de contenus).

Tous ces points détermineront une enveloppe budgétaire à programmer dans les dépenses, permettant de savoir si c'est en adéquation avec les souhaits des élus.

Question 2 La refonte du site de la ville de Techville date de 10 ans. C'était après la création de la CNIL (1978) mais avant la mise en place du règlement général sur la protection des données (RGPD). Il y a donc des actions de mise en conformité à réaliser, En premier lieu, informatiques et en second lieu interactives.

Pour pouvoir informer les administrés et partenaires de données les concernant que nous conservons, il est nécessaire d'en connaître la liste exhaustive.

Le travail doit être confié à un DPO (délégué à la protection des données personnelles). Ce dernier peut être désigné en interne (à l'exception des informaticiens)

ou être mandaté en externe, comme par exemple avec une convention passée avec le centre de gestion local.

Une fois cet inventaire fait, c'est l'occasion de le nettoyer des informations inutiles. Celle restantes font parties des données sensibles.

Le site devra lister les données concernées et le but associé. Informer les lecteurs de leurs droits et recours. Il devra également désigner les moyens de recours et les acteurs leur permettant de le faire par des liens facilement utilisables vers le DPO.

Il sera expliqué que le site est conçu pour sécuriser ces données contre les suppressions et modifications non consenties et protéger des risques de fuites pouvant être utilisés de manière malveillante.

Enfin, au cas où cela malheureusement se passerait, ils seraient informés de ces faits dans la plus brève délais.

L'utilisateur devant à tout moment consulter, voire modifier ces données personnelles, il pourra dans certains cas les modifier directement ou à minima joindre par mail ou courrier le DPO.

La récolte des données se faisant aussi directement sur l'appareil électronique utilisé par l'utilisateur (ordinateur, téléphone, tablette), ce dernier pourra donner son consentement par le traitement par "cookies" (petit programme déposant des données dans un fichier).

À la refonte du site, il faut avoir une haute exigence sur ces sécurité car les attaques extérieures sont de plus en plus présentes et complexes. Il ne faudra pas néanmoins oublier les impératifs autres tels que la loi antiterroriste (liens log informatiques) et les réglementations d'archivages qui touchent maintenant les données numériques.

Question 3 La société mondiale d'aujourd'hui a pris conscience de la surconsommation des ressources de notre planète. Elle réfléchit donc à réduire son impact.

À même échelle, des directives européennes et nationales nous poussent et nous guident à aller dans ce sens.

Les grandes villes, départements et régions doivent faire un bilan annuel à présenter avant le budget.

Les nouveaux sites doivent eux aussi faire preuve de sobriété numérique.

La première piste est de créer seulement les pages nécessaires et suffisantes. Bon nombre de pages ne sont jamais regardées. Tous les sites modernes doivent retourner des statistiques de fréquentation. Cela permet de bien définir le besoin.

Ensuite, chaque page créée bénéficiera d'éco-conception. En effet, sa taille engendrera du stockage, des transferts, du temps de transfert ainsi de la consommation d'énergie pour l'afficher. Une page sombre consomme moins qu'une forcée. Une petite image est chargée plus vite qu'une grosse.

Dans le même esprit, un hébergement mutualisé chez un grand acteur européen ou français du cloud permettra l'usage de CMS (outils de conception de pages) en conteneur (technologie mutualisant le système d'exploitation) sur des espaces de données sécurisés mais partagés permet de mieux optimiser l'usage matériel.

Si de plus ces derniers sont alimentés par de l'énergie renouvelable, cela sera encore plus intéressant. En matière d'éco-responsabilité, il n'y a pas de petits gestes. Tout ceci sera validé par des outils d'audit comme EcoIndex.



10641268038

Concours / Examen : Technicien territorial principal 2^e classe
Session : 2024 Type : Interne
Spécialité : 1151
Epreuve : Etude de cas

Question 4 Tout comme nos locaux doivent être conforme ~~aux~~ ERP (Etablissement recevant du public) facilitant l'accès aux personnes à mobilité réduite, nos politique de ressources humaines doivent laisser la place aux travailleurs handicapés, nos communications donc notre site doit répondre à certains impératifs listés dans le référentiel général d'amélioration de l'accessibilité. Ce document public par l'Etat français est normatif. Notre site devra donc viser ces exigences dès le début.

Tout comme nos sites doivent être "responsives" c'est à dire adaptables aux tailles de nos écrans, critère qui est utile à tout le monde en situation de handicap ou non, les sites doivent être inclusifs. Pour cela on peut définir une charte d'affichage simplifiée. Cela permet de ne pas chercher l'information dans un ensemble perçu visuellement. Il faut faire attention à la lisibilité, au contraste, à l'efficacité. Une information doit être simple, claire, car elle sera aussi audio. Une image doit être pertinente dans le contexte et non générique. Une vidéo doit être sous-titrée et utilisée avec parcimonie.

Cette façon d'appréhender le site sert au bénéfice de tous par son efficacité et est de plus éco-numérique. C'est donc l'intérêt de tous. Le site devra être audité éventuellement corrigé et la déclaration de conformité RGAA

5.1.9.

pour être faite.

Question 5 La dématérialisation des démarches administratives est favorisée et demandée par l'état. Elle a des vertus de temps, de fiabilité et d'écologie. Un des freins restant à généraliser et à vulgariser est la signature. Comment permettre à chacun de signer de manière dématérialisée?

A Le principe est de signer de manière fiable, infalsifiable et horodatée un document sans le matérialiser (l'imprimer) et de pouvoir le transmettre avec toutes ces informations pour ce que de droit.

Il existe différents paraphes et signatures dites électroniques. Ces signatures sont en fait des certificats qui permettent de crypter et d'écrypter les données que sont les documents.

Ces signatures sont plus ou moins vérifiées par un tiers qui renforce sa légalité. Un document doit être signé électroniquement par les 2 parties pour ne pas être matérialisé et être stocké, archivé numériquement pour rester valide et valable.

B Dans notre site nous pourrions donc nous allier vers des sites de paraphes, vers le contrôle de légalité, la trésorerie, etc... et prévoir un lien vers France connect pour les démarches administratives.

Question 6:

Ville de Techville

le 11/06/2024

Note à l'attention du directeur
des systèmes d'information.

Objet: Refonte du site internet de la ville.

Les élus ayant exprimé le besoin de refondre le vieux site web de la ville, le Directeur général des services m'a confié le projet de pilotage.

Je souhaiterais mettre en place un comité de pilotage (CP) composé de moi-même, le maire, du Directeur général des services, de l'adjointe à la Communication du Directeur de la Communication, de vous-même, le Directeur du système d'information, du DPO et d'un AMO (Assistan à maîtrise d'œuvre) si le besoin s'en fait sentir aux quels j'ajouterais la directrice des achats, marchés. Ce comité définira le besoin et validera les étapes proposées par le comité technique et le prestataire concepteur si besoin. Il validera également la complète réalisation du projet.

Le comité technique (CT) précité, sera composé de moi-même, chef de projet, des agents informatiques (architecture et développement) ainsi que des agents de communication. Si le choix se porte de se faire aider par un AMO, il fera partie du comité ainsi que de quelques représentants de l'éventuel prestataire de développement.

Il faudra tout d'abord avec le comité de pilotage définir les besoins et l'échéance du projet. Cela permettra d'établir un échéancier (diagramme de Gantt) et une carte de pensée des besoins.

Le comité technique étudiera les possibilités de mise en œuvre et proposera ou non l'aide d'une entreprise de communication spécialisée dans la publication de sites web et éventuellement d'un AMO.

Il déterminera grossièrement les coûts associés à ces différents points pour les faire valider par le comité de pilotage et prévoir le cas échéant les budgets associés et préparera le cas échéant le CCTP du marché de prestation intellectuelle de recrutement d'un AMO.

Le choix sera ensuite fait par le comité de pilotage de déléguer ou non la réalisation du site.

Si nécessaire un marché de prestation intellectuelle de conception de site sera fait.

Ces procédures ayant des délais obligatoires incontournables rallongeant inévitablement le projet. Il faut en tenir compte dans l'échéancier.

Différentes réunions par thème seront menées en comité technique afin de proposer un site répondant aux besoins exprimés, à la réglementation et aux exigences écologiques.

Tous ces points, une fois bornés par le comité de pilotage seront ajoutés à la rédaction formelle des cahiers des charges (si procédure adaptée CCAP, CCTP) et ce niveau des spécialistes du domaine peuvent être consultés pour savoir ce qu'il se fait de nos jours.

Une fois le cahier des charges rédigé, vient l'étape de la réalisation. Elle sera en plusieurs parties validée lors de point d'étape en CP jusqu'à sa totale réalisation.

Le CT auditera le nouveau site et le testera avec l'aide d'agents de tous services pour savoir s'il est facile à utiliser et sans dysfonctionnement.



10641268038

Concours / Examen : Technicien territorial municipal 2^e de sse
Session : 2024 Type : Interne
Spécialité : ISI
Epreuve : Etude de cas

Il sera une nouvelle fois présenté au CA puis si
monsieur le Maire le souhaite au conseil municipal.

Si tout va bien son lancement et la communication
qui va avec sera faite cela sera la fin du projet.
Le service communication pourra en discuter et en
user avec l'aide du service informatique si besoin.

3 mois après le lancement un recettage sera fait
pour contrôler que tout se passe comme prévu.
Un contrôle régulier sera fait au sujet de son
fonctionnement et de ses sauvegardes tout au long
de sa vie.

9.1.9.

NE RIEN ECRIRE DANS CE CADRE

